

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio*

*Date de dépôt : 9 avril 2019*

## **Question écrite urgente**

**Le Conseil d'Etat s'engage-t-il pour la grève des femmes du 14 juin 2019 ?**

Nul besoin de rappeler que le 14 juin 1991, dix ans après l'entrée en vigueur de l'article constitutionnel sur l'égalité, les femmes ont déjà fait une grève qui a mobilisé 500 000 personnes ! Ce jour-là, les femmes ont croisé les bras : la grève a eu lieu non seulement sur les lieux de travail, mais aussi dans les foyers, où elles ont arrêté de faire le ménage, ont suspendu leurs balais aux fenêtres, n'ont pas cuisiné et n'ont pas pris en charge les enfants. Elles ont ainsi rappelé que « Les femmes bras croisés, le pays perd pied ».

Des résultats concrets ont été obtenus, comme la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, le congé maternité, le splitting et le bonus éducatif dans l'AVS, la solution dite des délais en matière d'avortement ou encore des mesures de lutte contre les violences domestiques.

Ce n'est pas suffisant. L'égalité entre hommes et femmes doit encore être inscrite en acte dans tous les domaines de la vie quotidienne ; les discriminations salariales, les violences contre les femmes, le harcèlement de rue sont intolérables et doivent cesser.

Pour que l'égalité ne soit pas qu'un mot mais s'incarne enfin, les femmes seront en grève le 14 juin 2019.

A ce jour, seuls les cantons de Vaud et du Jura ont reconnu le droit de grève. Le Conseil d'Etat vaudois a ainsi fait savoir qu'il n'y aurait aucune sanction administrative.

*Mes questions sont les suivantes : Le Conseil d'Etat genevois entend-il suivre la position des cantons du Jura et de Vaud et affirmer ainsi son soutien aux femmes de ce canton ? Le Conseil d'Etat entend-il nouer le dialogue avec les partenaires sociaux pour que les femmes ne subissent pas de mesures de rétorsion en cas de participation à la grève ?*